

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 16 novembre 2020

Date de l'annonce publique : 06/11/2020

Date de la convocation des conseillers : 06/11/2020

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Procurations	Néant.
Absences	PESCH-DONDELINGER, échevine (excusée).
Référence	CC.2020-11-16 - 6.0
Point de l'ordre du jour	6.0
Objet	Construction d'un centre associatif (Veräinshaus) - Convention relative à la participation financière de l'Etat.

### Le conseil communal,

Vu la convention réglant la participation financière de l'État au projet de construction d'une structure multifonctionnelle, inscrite au cadastre sous le numéro 1284/290 et 1284/654 sis à Roeser (45A, Grand-Rue) ;

Considérant que la participation financière maximale de l'État est limitée à 25% du coût total relatif à la surface de l'école de musique du projet définitif approuvé par le conseil communal, dont le montant est arrêté dans la convention proposée ;

Considérant que la participation de l'État ne peut dès lors pas dépasser le montant de 4.080.425,90 x 0,25, soit 1.020.106,47 € TTC ;

Considérant que le recette en question sera comptabilisée à l'article 1/831/161000/13012 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention du 6 octobre 2020 réglant la participation financière de l'État au projet de construction d'une structure multifonctionnelle sise à Roeser.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 3 décembre 2020

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

